

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 20 MARS 1931

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 19 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De la *Montreal and Atlantic Railway Company*, pour une loi à l'effet de modifier leur loi de constitution en corporation en augmentant leurs pouvoirs d'emprunter.—*M. Pickel*.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport des travaux et dépenses faites jusqu'au 31 août 1930; aussi, durant l'année solaire 1930, en vertu des lois (c. 45, de 17 George V.; c. 31 de 10-20, George V; c. 12 à 26 inclusivement; c. 24 à 30 inclusivement et c. 32 à 36 inclusivement de 19-20 George V) concernant la construction de lignes de chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 10, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.—*M. Guthrie*.

Bill No 11, Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles.—*M. Guthrie*.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de *M. Cormier* pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de *M. Mackenzie King*.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de *M. Casgrain*.

La Chambre s'ajourne alors à 5.50 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.